**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC), commun à tous les lots**

**Groupement Interprofessionnel pour l’Apprentissage et la Formation Continue**

**Intelligence Apprentie (GIPAFOC-IA)**

3 boulevard du bâtonnier Cholet

44 100 NANTES

SIRET : 42417546100021

N° TVA Intracommunautaire : FR79424175461

**Aménagemen****t d’une cellule brute de béton de 400m² aux Sables d’Olonne pour le compte de l’IA-GIPAFOC (IA)**

**Procédure Adaptée – n° marché : 2023 RTPN 4080**

**(*selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)***

**Date limite de réception des candidatures et des offres**

**Au plus tard** **le 21 juillet 2023- 12 Heures**

Cette consultation fait l’objet d’une annonce parue :

* Au BOAMP
* Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
* Sur notre site internet : http://nantesstnazaire.cci.fr/
* Ouest France (85).

**NB :**

L’article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d’un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

**FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES**

#### SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS 3

ARTICLE 1 OBJET DE L’APPEL D’OFFRES 4

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE 4

2.1 Procédure de passation du marché 4

2.2 Nombre de titulaire 4

2.3 Allotissement 4

2.4 Durée du marché 5

2.5 Variantes 5

2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles 5

2.7 Modifications du dossier de consultation 5

2.8 Demande de renseignements 6

2.9 Classifications CPV 6

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) 6

2.11 Obligation des candidats 6

2.12 Délai de validité des offres 7

2.13 Prestations similaires 7

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE 7

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

6.1 Sélection des candidatures 9

6.2 Choix de l’offre économiquement la plus avantageuse 9

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT 10

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION 10

ARTICLE 9 NEGOCIATION 10

ARTICLE 10 VISITE DE SITE 10

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS 11

# LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCP : Code de la Commande Publique

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DU  : Document Unique

DCE  : Dossier de Consultation des Entreprises

EA : Entité adjudicatrice

JAL : Journal Annonces Légales

JOUE : Journal Officiel de l’Union Européenne

PA : Pouvoir adjudicateur

RC : Règlement de la consultation

# OBJET DE L’APPEL D’OFFRES

Le présent marché est un marché public de travaux relatif à l’aménagement d’une cellule brute de béton de 400m² aux Sables d’Olonne pour le compte de l’entité suivante :

* **Groupement Interprofessionnel Pour l’Apprentissage et la Formation Continue (IA-GIPAFOC)**, 3, boulevard du bâtonnier Cholet, 44100 Nantes,

**Pour le site de livraison suivant :**

* **Centre de formation de l’IA,** 7 rue de la Violette 85340 les Sables d’Olonne

# DESCRIPTION DU MARCHE

## 2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché ordinaire à prix forfaitaires selon les dispositions de l’article R2112-6 du code de la commande publique.

## 2.2 Nombre de titulaire

1 par lot

## 2.3 Allotissement

**Le marché est constitué de 12 lots dont l’objet figure ci-après :**

* LOT 01- CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE
* LOT 02 – ETANCHEITE
* LOT 03 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
* LOT 04 – MENUISERIES INTERIEURES
* LOT 05 – CLOISONS SECHES
* LOT 06 - FAUX PLAFONDS
* LOT 07 – REVETEMENTS DE SOLS ET MURS CERAMIQUES
* LOT 08 – ELECTRICITÉ
* LOT 09 – CHAUFFAGE / PLOMBERIE SANITAIRE / VENTILATION
* LOT 10 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
* LOT 11 – PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX
* LOT 12 – NETTOYAGE

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l’ensemble des prestations de chaque lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d’être obtenus. Les réductions éventuelles liées à l’attribution de plusieurs lots à un seul candidat ne pourront être prises en compte ni pour le choix du titulaire ni lors de l’exécution du marché.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

## 2.4 Durée du marché

**Date de début prévisionnelle du marché :** 28 août 2023 ou date de de réception de la notification du marché.

**Durée du marché :** 7 mois (délai prévisionnel)

Ce délai figure dans l’Acte d’Engagement. Il comprend la période de préparation définie à l’article 28.1 du CCAG-TX, le délai d’exécution des travaux défini à l’article 19.1.1 du CCAG-TX, le délai de mise au point et le délai de mise en observation :

* **Période de préparation** : 1 mois, engagée par l'ordre de service prescrivant le commencement de la période de préparation
* **Exécution des travaux** : 5 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la phase de réalisation des travaux qui correspond à l'autorisation de pénétrer sur site pour démarrage des travaux par le Titulaire. Cet ordre de service sera émis à l'issue de l'approbation par le maitre d’ouvrage ou le maitre d’œuvre des études d’exécution nécessaires au démarrage des travaux.
* **Période de mise en observation**: 1 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la période de mise en observation.

Les durées de la période de mise au point et d'observation indiquées dans l'Acte d'Engagement sont des durées minimums et sont incluses dans le délai d'exécution global du marché.

## 2.5 Variantes

Sans objet

## 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet

## 2.7 Modifications du dossier de consultation

L’IA se réserve le droit d'apporter **au plus tard le 17 juillet 2023**, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d’ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) **jusqu’au 13 juillet 2023**. Toute demande déposée après cette date limite n’obtiendra pas de réponse de la part de l’IA. Les réponses apportées par l’IA pourront être communiquées **jusqu’au 17 juillet 2023.**

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par l’IA, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 2.9 Classifications CPV

* Code CPV principal LOT 01 - 45261213-0 : Ossatures métalliques
* Code CPV Principal LOT 02 – 45261420-4 : Travaux d’étanchéification
* Code CPV Principal LOT 03 – 45421000-4 : Travaux de menuiserie
* Code CPV Principal LOT 04 – 45421000-4 : Travaux de menuiseries intérieures
* Code CPV Principal LOT 05 – 45421152-4 : Installation de cloisons
* Code CPV Principal LOT 06 – 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus
* Code CPV Principal LOT 07 – 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs
* Code CPV Principal LOT 08 – 45311200-2 Travaux d’installations électriques
* Code CPV Principal LOT 09 – 45330000-9 : Travaux de plomberie
* Code CPV Principal LOT 10 – 45432111-5 Travaux de pose revêtements de sols souples
* Code CPV Principal LOT 11 – 45442100-5 : Peintures et revêtements muraux
* Code CPV Principal LOT 12 – 45452000-0 : Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments

## 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

* Le présent Règlement de la Consultation (RC) commun à tous les lots, et son annexe concernant la dématérialisation
* LE Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots
* La décomposition du prix global et forfaitaire (DGPF), un par lot
* Un Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP), un par lot
* La Grille RSE
* Plan fluide
* Plan architecte
* Rapport Initial de Contrôle technique (RICT)
* Planning d’exécution des travaux
* Plan Général de Coordination (PGC)

## 2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu’ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

* à prendre en considération les mesures qu’imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché
* à en tenir compte directement dans l’élaboration de leur offre.

## 2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

## 2.13 Prestations similaires

L’IA se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

# MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein de l’acte d’engagement par lot. Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d’exécution.

Les prix sont fermes actualisables.

# CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). L’inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu’en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l’offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l’objet, de demandes de précisions et de compléments.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Contenu des candidatures et des offres** | | |
|  | Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises) | Documents qui seront demandés au seul candidat retenu |
| Lettre de candidature DC1 | x |  |
| Lettre de déclaration DC2 | x |  |
| Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant) | x |  |
| Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations qui font l’objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2 | x |  |
| Information concernant si le candidat est une PME ou non (NB : montant de l’avance forfaitaire) | x |  |
| Attestations d’assurance |  | x |
| Attestation de régularité fiscale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation sociale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée |  | x |
| Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire | x |  |
| L’acte d’engagement (AE) complété, daté et signé - un par lot | x | signé électroniquement format PADES recommandé |
| La décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et datée – une par lot | x |  |
| Pièces demandées, communes à tous les lots | | |
| Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l’objet du présent marché | x |  |
| Certification qualité le cas échéant | x |  |
| Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté | x |  |
| Une présentation des activités sous-traitées | x |  |
| Equipe mise en place dans le cadre de l’exécution du marché | X |  |
| En cas de groupement d’entreprises, la convention entre les membres | x |  |
| L’engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l’objet du présent marché – **Grille RSE à compléter** | x |  |

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de l’IA auprès du candidat retenu, celui-ci n’est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l’offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l’acheteur et l’offre signée, le marché sera attribué à l’offre classée en 2ème (sous réserve qu’elle fournisse à son tour les documents demandés).

**Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, l’IA ne les prendrait pas en compte.**

j0293236 **La signature électronique des documents n’est plus requise lors du dépôt de votre offre**. **Elle ne sera demandée qu’à le ou les attributaires des lots du présent marché.**

# DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l’offre devront parvenir à l’adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

**Au plus tard le 21 juillet 2023 - 12 Heures**

Les dossiers déposés après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

# JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 6.1 Sélection des candidatures

**Seront éliminés :**

* Les dossiers reçus après la date et l’heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
* Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement

Toutefois et conformément à l’article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

* Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
* Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
  + Garanties financières
  + Moyens humains et techniques
  + Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

## 6.2 Choix de l’offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

* Qualité technique de l’offre : 50 %
* Qualité technique des équipes
* Délais d’exécution des travaux
* Méthodologie travaux
* Prix : 40 %
* Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l’objet du présent marché : 10 %

**Méthode de notation pour l’analyse comparative des offres :**

* Pour le critère « Prix » :

Note de l’offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l’offre analysée

* Pour le critère « Qualité technique de l’offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

* Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l’ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, l’IA multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, l’IA fera la somme pour chaque candidat et c’est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l’offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d’addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l’offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l’entrepreneur concerné est sur le point d’être retenu, il sera invité à les rectifier avant l’attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

# REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

# SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

L’IA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

# NEGOCIATION

L’IA se réserve le droit de négocier avec **les offres classées 1*er* et 2*ème***, par lot, suivant les critères d’évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d’une offre d’un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par la plateforme de dématérialisation ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) à l’adresse indiquée par le candidat lors du dépôt de sa candidature (l’IA ne pourra être tenue responsable de la non-consultation par le candidat de sa messagerie).

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, l’IA peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

# VISITE DE SITE

Les candidats ont la possibilité de faire des visites sur sites. Ils devront prendre rendez-vous par mail auprès de :

Marion Henry – [marion.henry@44.cci.fr](mailto:marion.henry@44.cci.fr)

Lors de la visite, si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/).

La distribution de questionnaires sur site n’est pas autorisée.

Les candidats ne pourront pas se prévaloir d’une mauvaise évaluation de leur prestation s’ils n’ont pas participé à une visite.

# VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

**Procédures de recours** :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : [*greffe.ta-nantes@juradm.fr*](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : [*greffe.ta-nantes@juradm.fr*](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)